Echange régional à Fiji portant sur l'étude du réseau LMMA « Locally Managed Marine Area », un réseau d'aires marines protégées, gérées par les communautés locales

Rapport de mission

12 juin au 16 juin 2017

Sophie KATRAWI
Service des Milieux et Ressources Aquatiques
DDE-E Province Nord

Les participants à la mission :

PROVINCE NORD

Fiji

Pacific Community
Communauté du Pacifique

INTEGRE

POLYNESIE FRANCAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALEDONIE

Table des matières

I. Cadre dans lequel s'inscrit la mission 2
II. Organisation pour ce déplacement 2
III. Présentation de la délégation 3
IV. Présentation des LMMA 4
a. Localisation des sites 4
b. Définition d'une LMMA 4
c. Caractéristiques d'une LMMA 5
V. Informations générales 5
a. Les différentes phases de création d'une réserve 6
b. Une gestion diversifiée 6
c. Suivi des réserves 8
VI. Village de Kumi 8
a. Localisation du village 8
b. Une réserve pour une espèce 9
c. Une gestion intégrée 9
d. Une organisation économique circulaire 10
e. Une richesse culturelle 11
VII. Village de Votua 12
a. Localisation de la zone 12
b. Une volonté de préserver les ressources marines en adoptant une gestion participative 13
c. Une volonté des habitants de s'impliquer davantage dans les décisions liées aux projets touristiques 13
d. Un village et un gouvernement soucieux de la qualité de son environnement 14
VIII. Conclusion 15

I. Cadre dans lequel s'inscrit la mission

Le déplacement sur Fiji s'inscrit dans le volet régional du projet INTEGRE, financé par l'Union Européenne et piloté par la CPS. Le travail répond à un dossier monté par la Polynésie française et la province Sud suite à des appels à projets d'échanges bilatéraux organisées en 2016.

L'objectif de cet échange est de contribuer à gérer ou valoriser durablement l'environnement dans l'intérêt des populations. Plusieurs objectifs spécifiques ont été identifiés : renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable, renforcer la gouvernance liée à la gestion de l'environnement et mettre en œuvre une gestion intégrée en réponse aux enjeux de développement durable.

Afin d'assurer une dimension pays à cet échange, la province Nord a été invitée à participer. C'est la raison pour laquelle un agent de la collectivité, du service des milieux et ressources aquatiques, a été identifié pour faire partie de la délégation calédonienne qui se rendait à Fiji.

II. Organisation pour ce déplacement

Pour cette mission, le programme ci-dessous a été établi :

12/06/2017	Matin : présentation des Locally Managed Marine Area (LMMA), des partenaires et de l'ensemble des participants au projet à l'University of South Pacific (USP) Après-midi : départ vers le village de Kumi Soir : Cérémonie d'accueil, présentation de la délégation au village et présentation de la réserve de Kumi
13/06/2017	Matin : Snorkling et visite du village. Cérémonie d'au revoir Après-midi : départ pour le village de Votua Soir : Cérémonie d'accueil à Votua
14/06/2017	Matin : Présentation du travail effectué à

	Votua, échanges avec les villageois
15/06/2017	Matin : Cérémonie d'au revoir. Route vers Nadi Après-midi : Libre
16/06/2017	Matin départ de la délégation de la Polynésie française et de la Nouvelle - Calédonie

III. Présentation de la délégation

Pour la province Sud, c'est Michel Mai en charge de la gestion des AMP (michel.mai@province-sud.nc) et Larry Winchester responsable du bureau d'animation économique de la zone Nord (larry.winchester@province-sud.nc) qui ont participé à ce voyage.

Pour la Polynésie française, porteur du projet, deux élus communaux, un garde nature, un agent touristique, un ambassadeur INTEGRE (financé par le CPS pour faire de l'animation environnementale), Caroline Vieux (carolinec@spc.int) référent CPS en Polynésie française et une partie du service communal en charge de la gestion de l'environnement (Onyx Lebihan leur référent onyx.lebihan@commune-moorea.pf) se sont rendus à Fiji.

Pour la délégation fidjienne, ce sont Mya, Amelia (araratabu@fijilmma.org.fj) et Maguy (mvakalalabure@fijilmma.org.fj) du Fijian Locally Managed Marine Area (FLMMA) qui nous ont accompagnées durant cet échange. Lui Manuel (lui.manuel@govnet.gov.fj) ,un agent du gouvernement assurant le lien entre les villageois et le ministère de la culture, nous a rejoint sur Votua.

Une partie de la délégation à l'arrivée à Kumi

Premier jour de travail à l'USP

IV. Présentation des LMMA

a. Localisation des sites

Sept pays sont concernées par le réseau LMMA : les Philippines, Palau, l'Indonésie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Micronésie, les îles Salomon et Fiji.

Un réseau qui répond aux besoins des populations.

La création du réseau répond à un besoin de préserver, de gérer convenablement les ressources. Comme sur la majorité des îles, la population dépend de la ressource marine. La gestion durable des ressources est nécessaire. La FLMMA[1] en fait un de ces objectifs principaux : créer un réseau de communautés dynamique et autonome pour une gestion optimale de la ressource. (cf. schéma ci-dessous)

b. Définition d'une LMMA

LMMA : Aire marine gérée localement. « Une aire d'eaux proches du rivage et des ressources côtières, qui est une grande partie ou entièrement gérée au niveau local par les communautés côtières, par des groupes de propriétaires et/ou des représentants de gouvernements apportant leur collaboration et qui résident ou sont basés à proximité immédiate. » Govan, H. et *al.* 2008

[1] Fiji Locally Managed Marine Area

C'est l'équivalent d'une Aire Marine Protégée (AMP). Les deux termes seront utilisés dans le rapport pour signifier un espace géré de manière participative et intégrée.

c. Caractéristiques d'une LMMA

Espace de petite taille, en moyenne une dizaine d'hectares, dans lequel il peut y avoir plusieurs zones délimitées par la population :

- Une zone où aucun prélèvement n'est permis, appelée « close one »,
- Des zones où la population régule les périodes de pêches,
- Et suivant les espèces qui fréquentent la réserve, des interdictions de pêche spécifique aux espèces et aux méthodes utilisées.

Dans les LMMA, toutes les communautés ont le droit de pêcher, celles en charge de la gestion et les autres à condition qu'un geste coutumier soit fait.

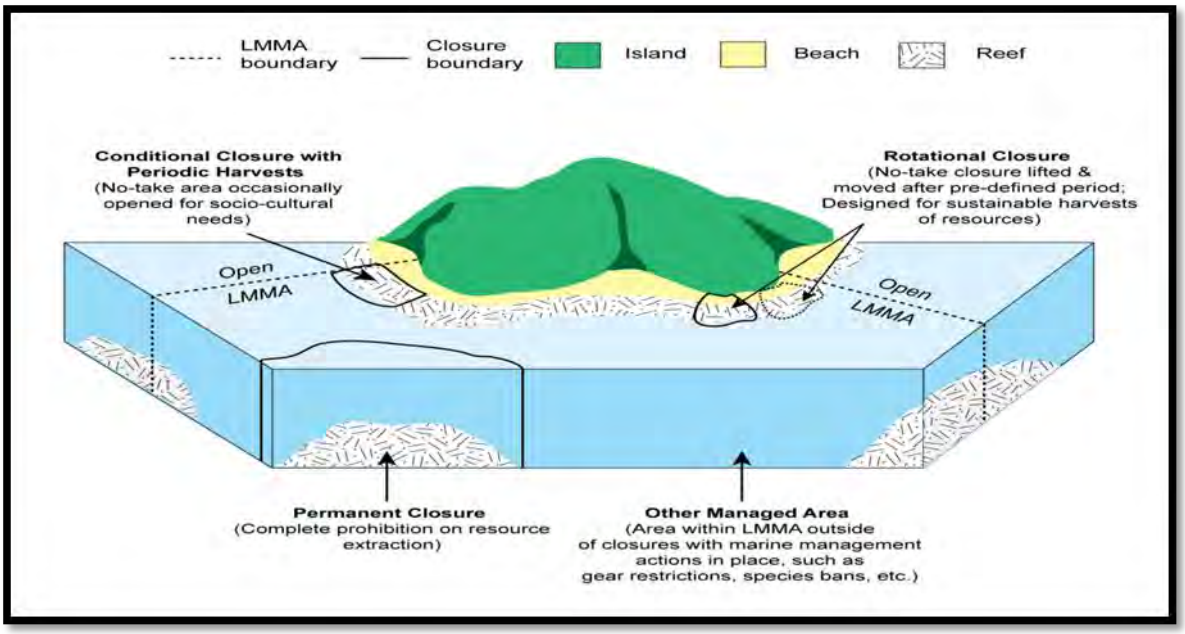

Zonation d'une réserve à Fiji

V. Informations générales

Les AMP à Fiji s'étendent sur des surfaces plus petites que celles qui existent en province Nord. Elles correspondent à des zones, choisies par l'ensemble des villageois, situées en bordure de leur village. Le principe du réseau LMMA est que le gouvernement reste propriétaire de l'espace à gérer mais que les communautés gardent le droit d'usage sur ce dernier. Le mode de gestion adopté au départ était du type « top-down », le gouvernement imposait ses règles. Or cette méthode s'est avérée peu efficace. Le gouvernement imposait

des règles de gestion qui, souvent, n'était pas compatible avec la réalité du terrain que les villageois connaissaient. Ainsi, le choix a été fait de mettre en place de la gestion participative : un travail en étroite collaboration avec les villageois.

C'est en 1997 que les premières AMP ont été mises en place.

a. Les différentes phases de création d'une réserve

Phase 1 : une demande écrite des villageois est envoyée à un officier provincial. Ce dernier, qui fait le lien entre le villageois et le gouvernement, transmet la demande au gouvernement.

Phase 2 : Plusieurs réunions sont ensuite organisées entre des membres du gouvernement et les chefs du village concernés durant plusieurs mois. Cette étape permet au gouvernement de vérifier que la demande émane de l'ensemble du village et non d'un groupe restreint de personne.

A la majorité des demandes, dès qu'il s'agit d'une démarche collective des villageois, le gouvernement répond favorablement.

Phase 3 : Une fois l'accord du gouvernement donné, un plan de gestion est établi avec la population. La validation du plan se fait directement avec les villageois. Quelques jours suffisent pour établir et valider le plan de gestion.

Pour la plupart des réserves mises en place, une cérémonie religieuse est effectuée afin de bénir la zone protégée.

Les critères de mise en place du réseau LMMA ne sont pas clairement définis au niveau de la biodiversité. C'est sur la base d'une demande collective qu'il est établi. Les partenaires : organisations non gouvernementales (ONG), gouvernement, ministère de la culture, université du Pacifique Sud (USP),… apportent leur soutien technique et financier. Le processus de mis en place est intéressant dans la mesure où dès le départ la dynamique est imposée par les populations (ensemble du village concerné) et non un groupe de personne. Cet aspect pourrait faire l'objet d'échanges, de discussions pour la mise en place d'un réseau AMP en province Nord.

b. Une gestion diversifiée

A Fiji, différents types de gestion sont appliqués :

- Gestion par les communautés

- Co gestion communautés et ONG
- Co gestion communautés et gouvernement

Les chefs de villages sont placés au sommet du schéma de gouvernance. Le gouvernement est également présent mais pas pour imposer des règles de gestion, plutôt pour apporter un appui technique.

L'avantage de mettre les chefs au sommet ce mode de gestion et la garantie d'une stabilité dans l'application des mesures de gestion. En effet, les chefs ne changent pas. Le statut de chef se transmet de génération en génération. A l'inverse, les membres du gouvernement changent, les points de vue peuvent varier d'un membre à un autre, la stabilité n'est donc pas garantie.

Les jeunes sont impliqués dans les travaux de gestion, un atout majeur pour les sites à préserver. Dans certains villages, Kumi par exemple, les jeunes qui ont quitté le village pour travailler, reviennent souvent et participent activement aux actions environnementales. Leur attachement à leur culture et à la nature est important.

Plusieurs partenaires sont associés aux actions de gestion. Ils apportent leur soutien financier et technique. C'est le cas de l'USP, des ONG, coral reef alliance,…

Afin de mener ces actions de gestion environnementale, des espaces d'échanges sont mis en place au sein des villages. Ils permettent aux villageois d'échanger librement sur les thématiques environnementales et assurer une cohérence entre ce qui est mené sur le terrain et les attentes des populations. Des rassemblements où tous les sujets sont abordés : environnement, sociale,… Parce que les thématiques sont liées, je trouve cette initiative intéressante. De plus, à chaque réunion, il est précisé que tous peuvent prendre la parole (pas de différenciation suivant le rang social). Chacun peut ainsi donner son avis.

En province Nord, c'est une des difficultés que nous rencontrons sur le terrain. Du fait du rang social de certaines personnes, les autres participants ont du mal à s'exprimer. La prise de paroles des jeunes face aux vieux est difficile également. Des barrières sociales, l'attachement à nos valeurs culturelles qui ne permettent pas de recueillir le point de vu de chaque participant. Il est important que nous puissions faire de nos réunions de comités de gestion des espaces où chacun est libre de s'exprimer à l'image de ce qui est fait à Fiji.

c. Suivi des réserves

La population prend en main les suivis biologiques, identiques à ceux mis en place sur notre province. En revanche, l'intervention des scientifiques sur la zone reste faible, seulement à la mise en place des suivis pour l'explication de la méthode de suivi utilisée. Les données issues des suivis sont traitées via un tableau excel et restituées aux villageois par un membre du village.

Les données scientifiques manquent pour établir un constat significatif de l'évolution de la biodiversité des zones et mettre en avant l'évolution de la biodiversité au sein des réserves. On note cependant que, malgré l'absence de données scientifiques pour appuyer les données récoltées par les villageois, l'implication des communautés qui est la priorité majeure est atteinte.

Pour cet échange, la FLMMA nous a proposé de visiter deux villages avec lesquels ils travaillent. Un premier village, Kumi, où la réserve est entièrement gérée par les villageois. Une zone où le tourisme ne s'est pas développé. Et un second, Votua, qui se situe sur une côte de l'île principale où le tourisme s'est fortement développé.

VI. Village de Kumi

Un village qui n'est pas impacté par le développement touristique et fidèle à ces valeurs culturelles.

a. Localisation du village

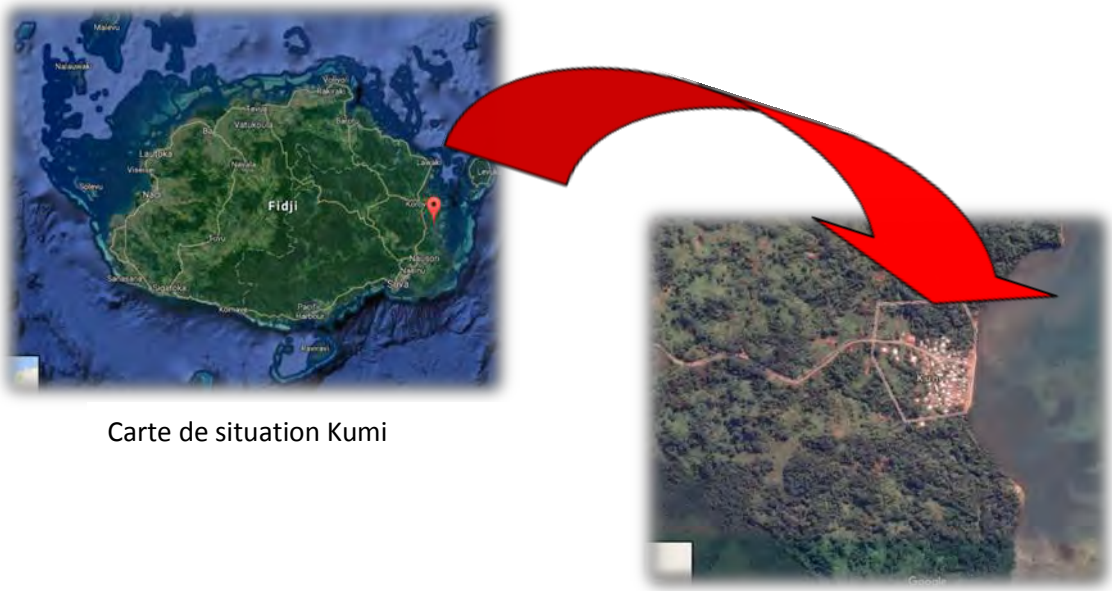

Carte de situation Kumi

Les activités touristiques ne se sont pas développées dans Kumi. L'organisation coutumière et sociale sur la zone est intacte. C'est un atout majeur pour le village qui permet une gestion efficace des ressources et une meilleure implication des villageois.

L'organisation au sein du village rappelle à quel point le socle culturel constitue une base solide pour mener à bien des actions avec la population. Elle rappelle également l'importance de travailler en étroite collaboration avec toutes les forces vives des tribus pour réussir à gérer efficacement et durablement les ressources. Le challenge pour nous étant d'allier des acteurs issus de différents domaines sans nuire aux activités de chacun : allier développement économique, environnementale, sociale et culturel.

b. Une réserve pour une espèce

La réserve de Kumi, comme toutes les AMP sur Fiji, est divisée en plusieurs secteurs : une zone totalement fermée et une ouverte périodiquement.

La réserve a été mise en place suite à un constat des villageois : le déclin de la population de « Andara » (palourdes) (cf. photo ci-dessous). Le bivalve est une espèce totémique pour le district. Ainsi, pour préserver ce dernier, la création d'une réserve est devenue nécessaire. Le ramassage du bivalve est exclusivement réservé aux femmes.

« Andara »

c. Une gestion intégrée

La gestion environnementale est déléguée aux femmes dans le village. C'est autour de concertation au sein du village que les mesures de gestion sont prises. La gestion appliquée à Kumi est différente de celle mise en œuvre en province Nord (PN). Un groupe de femme n'ayant aucune reconnaissance juridique porte la gestion de la ressource en bivalve du

village. En PN, ce sont des comités de gestion et des associations de gestion qui sont mis en place.

Le point positif de cette gestion est le travail des mamans. Les femmes sont actives et s'impliquent fortement dans ce travail. Elles assurent la transmission des informations au sein des foyers. La taille du village (seulement une centaine d'habitants) favorise une gestion efficace. Dans ce village, la force de la gestion réside dans l'attachement des villageois aux valeurs coutumières et à la prière qui constitue une base solide sur laquelle s'appuyer.

Le point négatif à relever de cette organisation est la faible participation des hommes. Tout repose sur l'activité des femmes.

La coordination des actions environnementales, les relations entre les villageois et les autorités sont assurées par un « head-man ». Ce dernier est un salarié du gouvernement choisi par les villageois au sein même du village. Le « head-man » anime, maintient, facilite les échanges avec les autorités ou autres partenaires et assure une cohérence dans la gestion de la réserve.

Le schéma de gouvernance adoptée par ce village est efficace.

En plus des actions menées pour la préservation de la population d' « Andara » dans le village, des actions de replantation de mangroves sont menées.

Le rôle des femmes est également important. Au sein de nos comités de gestion, nous arrivons difficilement à intégrer les femmes. Les barrières culturelles, la place de la femme dans la société kanak restent encore des freins majeurs dans l'intégration du genre féminin dans le travail que nous menons. La femme reste une clé importante dans la réussite de nos actions auprès de la population.

d. Une organisation économique circulaire

Pour pouvoir subvenir à ses besoins, plusieurs projets ont été initiés dans le village : projet de poulailler, plantation de santal, porcheries, projet de réensemencement de scabra (malheureusement perdu après le passage du cyclone Winston),… L'ensemble des projets est soutenu par le ministère de l'agriculture, de la culture,… Tout s'échange et se vend à Kumi. Une économie circulaire qui est facilitée par l'isolement du village et qui garantit ainsi un fonctionnement optimum de ce dernier avec une préservation des liens entre les habitants.

Kumi bénéficie également des aides financières du gouvernement pour d'autres projets. Récemment, le village en a bénéficier dans le cadre d'un projet d'aménagement du littoral. Face à un phénomène d'érosion important, le gouvernement a financé la construction d'une barrière en béton (cf. photo ci-dessous).

Mur en béton à Kumi pour lutter contre les phénomènes d'érosion

e. Une richesse culturelle

La cérémonie du kava, rituel qui fait partie intégrante de la culture sur l'île, était célébrée à chaque arrivée et départ de la délégation. Des gestes précis, des mots échangés avant, pendant et après le service qui rappelle l'attachement de la population aux valeurs culturelles.

Cérémonie du Kava

Les villageois disposent d'un annonceur. L'annonceur est une personne du village qui informe la population des évènements particuliers qui se déroulent dans le village à haute

voix. Aucun outil moderne n'est utilisé, seulement un endroit précis où la personne se place pour faire les annonces.

Le respect porté au chef du village s'entend à travers les discours et les rituels mais se voit également. L'assemblée, à aucun moment, ne doit se mettre dos au chef. Pour la délégation, il était ainsi

A l'image de ce qui est fait ici, des coutumes, des danses sont échangées lorsque nous arrivons et partons des villages. Une différence est notée pendant les aurevoirs, nous devions serrer la main de l'ensemble des villageois présents au moment de notre départ.

Dans e d'au revoir à Kumi

L'immersion dans le village (très court) a permis de découvrir un village qui vie à la sueur de son travail et qui se contente de ce que la nature lui offre.

VII. Village de Votua

a. Localisation de la zone

Carte de situation Votua

Le village situé sur la côte corallienne de l'île connaît un développement touristique important. Le principal challenge pour les villageois est d'assurer le développement du village en impactant au minimum l'environnement.

b. Une volonté de préserver les ressources marines en adoptant une gestion participative

Une étude de 2013 intitulée « Economic benefits of marine protected areas : cases studies in Vanuatu and Fiji, South Pacific » menée par Pascal et Seidl pour l'International Union for Conservation of Nature (UICN) a montré des chiffres inquiétants en rapport avec les ressources marines. 80% des ressources récifales sont associées au tourisme, 2% au commerce, 2% à la subsistance, 2% en zone privé et 14% sont protégés. La préservation de la ressource marine est donc, avec le développement croissant du tourisme, une priorité pour les villageois. L'étude met en lumière une réalité que les habitants avaient déjà observée.

A Votua, la prise de conscience des habitants par rapport à cette réalité a motivé, dès 2003, la création d'une réserve dans le village (surface ~ 10 ha). Un outil qui permet depuis sa création de sensibiliser les villageois. Un comité s'occupe de la gestion de la zone protégée. A la tête de ce dernier, le fils du chef du village. A l'image de ce qui est réalisé dans les autres espaces protégés sur Fiji, le suivi se fait par la population. Une démarche qui assure une gestion participative de la zone et une sensibilisation des habitants.

L'objectif principal du travail effectué sur Votua est de pouvoir concilier développement touristique et préservation de la biodiversité marine. Plusieurs actions sont donc menées par les acteurs en ce sens.

c. Une volonté des habitants de s'impliquer d'avantage dans les décisions liées aux projets touristiques

Lorsqu'un projet hôtelier né, une première discussion a lieu avec les responsables coutumiers. Afin que le projet soit accepté, il est nécessaire que ce dernier soit approuvé par 61% des propriétaires terrien du village dans lequel il sera réalisé. Le bail de construction est alors signé entre le ministère qui gère l'espace (gestion « top-down » que les habitants voudraient changer) et le promoteur. Les retombées financières sont ensuite distribuées aux habitants du village par le ministère.

Les villageois souhaiteraient que leurs voix soient entendues et prises en compte dans les projets touristiques. Ils essaient de mettre en place des procédures obligeant les promoteurs

à échanger d'avantages avec eux. La population estime que le « board » (nom donné au gouvernement) n'a pas toujours servi ses intérêts. Il y a une volonté des villageois de pouvoir signé directement les baux avec les promoteurs afin de s'assurer des intérêts servis par les projets.

d. Un village et un gouvernement soucieux de la qualité de son environnement

A Votua, pour préserver leur environnement, les villageois ont développé un dispositif de traitement des eaux grises (issues de la vaisselle, de la douche et des lavabos) et des eaux noires (eaux des toilettes).

Pour la gestion des eaux grises, ils ont mis en place un système de filtration fabriqué avec de la bourre de coco, du sable et des coraux morts. Le tout est contenu dans un fut percé de tous les côtés enterré non loin de l'habitation qui permet à l'eau une fois filtrée de repartir dans la terre. Tous les 6 mois, la bourre de coco est renouvelée. Le dispositif est individuel.

Le dispositif de traitement des eaux noires est collectif. Plusieurs milliers de dollars ont été investi pour réaliser le projet à Votua. Il a nécessité beaucoup de travaux dans le village qui compte environ 270 personnes. Des pompes (nombre : 2) ont été installées dans le village afin d'assurer la collecte et le transport des eaux noires vers un système de filtration situé sur la montagne. Le traitement des eaux se fait via un traitement bactériologique (cf. photo ci-dessous). L'eau une fois filtrée est réutilisée pour l'arrosage. Afin de maintenir l'ensemble de l'équipement, les villageois doivent chercher des sources de financements : c'est leur principal challenge par rapport à ce projet.

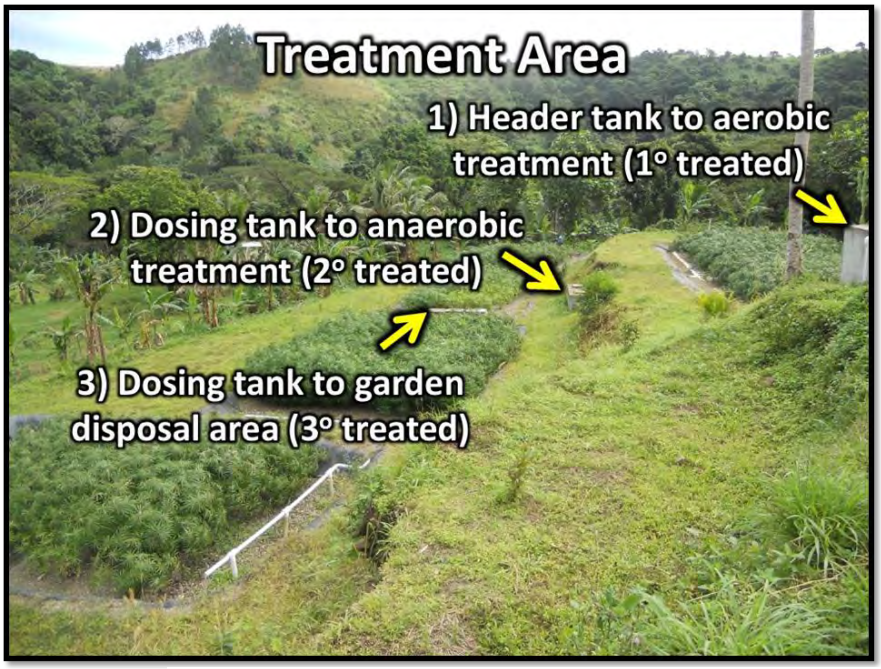

Dispositif de traitement des eaux noires

En plus des dispositifs mis en place pour le traitement des eaux avec l'USP, le gouvernement,…, dans le village le gouvernement a établi des taxes de ramassage des déchets pour assurer la gestion de ces derniers. Plus les villageois font appel au gouvernement pour le ramassage des déchets et plus ils paient. Cette mesure incite donc les villageois à faire du tri sélectif et réutiliser au maximum les ordures.

Les mesures prises à Votua peuvent être mises en place dans les tribus éloignées mais nécessitent une étude plus poussée en matière de création de projet, viabilité, maintenance à long terme et de coût. Il y a des dispositifs qui pourraient nous inspirer.

VIII. Conclusion

Il est important de maintenir les liens avec les îles voisines. Même si l'organisation politique des îles du pacifique est différente, ces dernières présentent tout de même des similitudes avec notre organisation en province Nord tant au niveau social, culturel,…

Ce que je retiens de l'échange pour la gestion de nos AMPs : intégrer plus de femmes dans nos travaux et plus de jeunes. Il serait également pertinent de s'impliquer ou intégrer des organisations déjà existantes pour faire partager l'ensemble de nos travaux : diversifier les espaces et les outils d'échanges pour une implication plus importante de la population. Parce qu'au-delà de l'aspect environnemental que nous défendons, c'est la société de demain que nous préparons.

L'échange a vraiment été enrichissant dans le sens où il a apporté certains éléments de réflexion pour la mise en place d'un réseau d'AMP en province Nord : Un projet qui s'inscrit dans la continuité de nos travaux au sein du service.

Les éléments de réflexion sur lesquels nous pourrons discuter pour le réseau d'AMP :

- Le niveau d'importance donné au caractère culturel
- La prise en compte de l'intérêt biologique
- Avoir un équilibre entre les valeurs culturelles et biologiques
- Garder une logique de préservation de la biodiversité.

Une expérience riche qui nous encourage à poursuivre nos efforts pour préserver notre environnement.